



COMITÉ TECHNIQUE

Procès-verbal de la réunion du 05 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le cinq décembre à 15 heures 40, le Comité Technique s'est réuni à la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat à Monteux, la séance est présidée par Christian GROS, Président de la CCSC.

Outre le Président, étaient présents :

En qualité de représentants des élus :

EYDOUX Maryline	Vice-Présidente, déléguée au Personnel, Monteux - Titulaire
GABERT Pierre	Vice-Président, Maire de Pernes les Fontaines - Titulaire
BERNAL Henri	Vice-Président, Pernes les Fontaines - Suppléant
TERRISSE Michel	Vice-Président, Maire d'Althen des Paluds - Titulaire
LE MEUR Bernard	Vice-Président, Althen des Paluds - Suppléant

En qualité de représentants du personnel :

DOLADILLE (TAURELLE) Valérie	Titulaire (UNSA)
DINOLFO Michel	Titulaire (UNSA)
MARCELIN Sébastien	Suppléant (UNSA)
MOULAN Jérôme	Suppléant (UNSA)
TOCHOU Sébastien	Suppléant (UNSA)
RENAUX Fabrice	Suppléant (UNSA)

Etaient absents ou excusés :

FERRARO Sylviane	Vice-Présidente, Sorgues – Suppléante
GARCIA Stéphane	Vice-Président, Sorgues – Titulaire
TORT Christian	Vice-Président, Maire de Bédarrides - Titulaire
TORT Maryse	Conseillère Communautaire, Bédarrides - Suppléante
NOUVEAU Véronique	Titulaire (UNSA)
SMITH John	Titulaire (UNSA)
BERNARD Danielle	Titulaire (CGT)
PIRES Marc	Suppléant (CGT)

Autres participants :

DE DAPPER Philippe	Directeur Général des Services
FAUCHER Estelle	Directrice Administration Générale
GUERINEAU Sylvie	Directrice des Ressources Humaines
MIKOLAJCSAK Grégory	Directeur des Services Techniques
LINAGE Murielle	Directrice Adjointe des Services Technique

Après avoir constaté le respect des règles de quorum, Monsieur Christian GROS, Président, débute le Comité Technique.

APPROBATION DU COMPTE RENDU COMITE TECHNIQUE du 09/09/2019

- **Christian GROS, Président** : Demande s'il y a des remarques. Soumet au vote le compte-rendu du Comité Technique du 09 septembre 2019.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Informe qu'à la page 2 il est mentionné « Aujourd'hui il est dit que les fiches de postes ne sont pas à jour... puissent être actualisée ».
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Réitère que lors de l'évaluation professionnelle, il est remis à chaque agent des instructions et leur fiche de poste. Précise que si les fiches de postes aujourd'hui ne sont pas à jour cela n'incombe pas seulement au N+1 mais également à l'agent qui doit demander à ce que la fiche de poste soit réactualisée.
- **Christian GROS, Président** : Précise qu'il a été dit que les fiches de postes ne sont pas à jour. Il faudrait donc les mettre à jour.
- **Sébastien TOCHOU (UNSA)** : Informe qu'il a vu avec son responsable et qu'il s'avère que toutes les fiches de poste du service espaces verts du CTC de Sorgues sont identiques alors que tous les agents n'ont pas les mêmes missions, par exemple, des CACES, des permis poids lourds.
- **Michel DINOLFO (UNSA)** : Précise qu'il n'est pas compréhensible qu'un responsable ne veuille pas modifier les fiches de postes et rappelle que pour le RIFSEEP cela peut modifier le nombre de points.
- **Philippe DE DAPPER, Directeur Général des Services** : Propose que Mme Murielle LINAGE, ici présente voit avec les responsables.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Informe qu'à la page 3, *Véronique NOUVEAU (UNSA)* : « Répond qu'il s'agit des agents historiques ». Il faut remplacer par « Répond qu'il s'agit de certains agents ». D'autre part il serait plus compréhensible que dans la partie « questions diverses » soient notées les questions abordées.
- **Christian GROS, Président** : Informe que les modifications seront prises en compte. Demande s'il y a d'autres remarques. Soumet au vote le compte-rendu du Comité Technique du 09 septembre 2019.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Précise que les secrétaires n'ont pas été désignés.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Christian GROS, demande aux représentants des 2 collèges de désigner pour cette séance leur secrétaire respectif. Maryline EYDOUX se propose pour le collège des élus, et Madame Valérie DOLADILLE pour les représentants du personnel en qualité de secrétaire adjoint pour cette séance.

- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Déploire l'absence des élus de Sorgues et Bédarrides et demande que sa réflexion soit notée dans le procès-verbal.
- **Philippe DE DAPPER, Directeur Général des Services** : Informe que Mesdames Sylviane FERRARO et Maryse TORT se sont excusées de leur absence. Précise qu'il rencontre régulièrement Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire de Sorgues, pour faire le point sur le personnel. Et que Madame Sylviane FERRARO est en relation régulière avec Mesdames Murielle LINAGE, Directrice adjointe des Services Techniques et Sylvie GUERINEAU Directrice des Ressources Humaines.

MISE EN PLACE DE LA GEOLOCALISATION DES VEHICULES

- **Murielle LINAGE, Directrice Adjointe des Services Techniques** : Informe qu'il a été décidé de mettre en place la géolocalisation des véhicules. Il s'agit d'une extension de l'application Simply City déjà existante sur les véhicules situés au Centre Technique Communautaire de Sorgues. Cette extension a pour but d'optimiser les circuits de collecte, d'être plus réactif en répondant aux chauffeurs pour leur tournée et de pouvoir signaler des anomalies sur les trajets. Les véhicules seront munis d'une tablette qui permettra d'identifier des anomalies et d'enregistrer la position.
- **Philippe DE DAPPER, Directeur Général des Services** : Demande si les véhicules du CTC de Sorgues seront mis à jour.
- **Murielle LINAGE, Directrice Adjointe des Services Techniques** : Répond que la mise à jour est prévue. Précise que ce système permettra de s'améliorer au niveau des retours et d'être plus réactif car cette application permettra de répondre en temps réel aux questions des usagers. Les camions seront équipés de capteurs qui permettront de vérifier si la levée du bac a été effectuée.
- **Michel TERRISSE, Vice-Président** : Demande si ce système permettra d'être informé lors d'accidents ?
- **Murielle LINAGE, Directrice Adjointe des Services Techniques** : Répond par l'affirmative.

- **Christian GROS, Président** : Demande s'il y a des questions supplémentaires. Soumet au vote.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA FORMATION CONCERNANT LES INDEMNITES DE MISSION DES AGENTS TERRITORIAUX

- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Informe qu'il s'agit juste d'une mise à jour pour les remboursements des frais de repas. Le règlement intérieur sera ressorti car il y a eu plusieurs modifications.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Précise qu'elle a été étonnée de s'apercevoir que les remboursements de frais s'effectuaient désormais sur le bulletin de salaire car il n'y a pas eu d'information à ce sujet.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Répond qu'il a été décidé de procéder ainsi car auparavant les agents ne savaient jamais quand ils étaient remboursés. Les remboursements étaient gérés via le service comptabilité, et versés sur le compte courant des agents sans plus d'explications. Désormais ils auront l'information directement sur le bulletin de salaire.
- **Philippe DE DAPPER, Directeur Général des Services** : Précise que le remboursement se fait après impôts, donc non imposable.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Où en est-on du RIFSEEP ? Quand aurons-nous un retour des cotations de poste ?

- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Informe qu'une régularisation a été faite sur la paie de novembre.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Précise qu'elle a été beaucoup questionnée par les agents alors que les bulletins n'étaient pas encore distribués. A certains agents il a été dit qu'il s'agissait d'une régularisation pour les bas salaires. Pourquoi une régularisation ? et pourquoi pour les bas salaires ? Pour 2019, les agents ne savent pas comment ils sont cotés. Le Président et les élus s'étaient engagés, donc cela a été annoncé aux agents et finalement, il n'a pas été fait ce qui était prévu. Les agents ne sont pas contents et Madame DOLADILLE réitère son regret qu'il n'y ait pas d'élus de Sorgues et de Bédarrides pour débattre sur le sujet.
- **Christian GROS, Président** : Précise qu'il n'a pas dit cela et ne veut pas entendre la notion de bas salaires.

- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Rappelle que le régime indemnitaire est à la discrétion du Président.
- **Christian GROS, Président** : Informe qu'il faut distinguer le salaire, qui dans la fonction publique, est fonction du grade et de l'échelon et du régime indemnitaire, le RIFSEEP qui se compose de l'IFSE et du CIA. Précise qu'il a souhaité mettre un peu d'ordre dans le régime indemnitaire.
Ainsi en 2019 il a y 3 distinctions à faire : les agents ayant le vrai 13^{ème} mois qui se voient affectés d'une Prime de Fin d'Année (ou PFA), les agents qui avaient l'équivalent d'un 13^{ème} mois (agents anciennement CCPRO) et les agents historiques qui avaient une IEMP à taux 1. Pour les deux derniers cas, cela a été intégré dans l'IFSE. Ensuite il y a les cotations de poste. Les responsabilités, les sujétions et l'expertise donnent des points aux agents. Ensuite il y a une adaptation, en effet s'il n'est pas retrouvé le régime indemnitaire de 2018, il est ajouté une compensation. Le CIA quant à lui est fonction de l'entretien professionnel et de la présence. La seule chose qui n'a pas été précisé c'est quand cela serait versé.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Indique que pour les travaux salissants, une reprise depuis janvier 2019 a été opérée.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Précise que les agents venus de Sorgues stagnent depuis 3 ans et qu'il ne faut pas les laisser de côté.
- **Pierre GABERT, Vice-Président** : Rappelle que l'engagement consistait à ce que personne ne perde et pas que tout le monde gagne.
- **Christian GROS, Président** : Indique que le CIA est indexé sur la présence de l'agent. L'IFSE ne bouge pas dans la mesure où les fonctions de l'agent ne bougent pas. Précise également que les règles ne changent pas, ainsi cela sera à la hausse ou à la baisse selon les fonctions.
- **Michel DINOLFO (UNSA)** : Informe que les cotations n'ont pas été transmises, du coup les agents ne savent pas comment ils sont cotés.
- **Philippe DE DAPPER, Directeur Général des Services** : Indique que chaque agent pourra se rendre au service des Ressources Humaines pour obtenir des explications individuelles, d'ailleurs certains ont déjà rencontré le service des Ressources Humaines. Quand les agents viennent voir les représentants du personnel, ils n'utilisent pas les bons termes et certains pensaient avoir le 13^{ème} mois alors que non. Il faut laisser le temps que tout se mette en route car il y a plusieurs cas de figure.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Précise qu'elle s'était excusée de n'avoir pu être présente en septembre dernier pour l'Assemblée Générale. A sollicité des explications auprès de Madame Estelle FAUCHER, Directrice Administration Générale et demande si les « vrai » 13^{ème} mois seront plafonnés.
- **Christian GROS, Président** : Informe que l'idée est de faire disparaître assez rapidement l'indemnité compensatrice. A compter du 1^{er} janvier 2020 on donne à tous un 13^{ème} mois et tout le monde aura droit au CIA, le CIA étant pondéré avec le présentisme.

Pour réduire cette indemnité compensatrice, on la déduit du CIA. Par exemple, pour 1000€ prévus de CIA avec un indemnité compensatrice de 500€, l'agent finalement aura 500 € de CIA.

- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Demande si les agents ayant le 13^{ème} mois seront concernés.
- **Christian GROS, Président** : Répond par l'affirmative.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Précise qu'il n'y a pas eu de communication à ce sujet.
- **Christian GROS, Président** : En convient et précise qu'en 2019 par rapport à 2018, 69 agents ont eu un bonus, en 2020 ils seront 65 de plus. Informe que les cotations vont être communiquées avec leur cadre général et pour les cas individuels car chacun pourra demander comment il est côté.
- **Philippe DE DAPPER, Directeur Général des Services** : Indique qu'un travail énorme a été fait. Précise qu'il aurait préféré mettre en place le RIFSEEP lorsque tous les cadres d'emplois seraient sortis, mais que cela n'a pas été possible. Précise qu'il y a beaucoup de questions et c'est normal.
- **Christian GROS, Président** : Propose aux membres du Comité Technique de diffuser le tableau des cotations avec le vidéo projecteur et explique les différents critères.

2 – L'organigramme est-il terminé ? Si oui, quand sera-t-il diffusé ?

- **Christian GROS, Président** : Un organigramme est distribué. Informe qu'il s'agit d'un document de travail qui doit être finalisé et sera par la suite diffusé.

3 – La délibération a-t-elle été prise pour valider les nouvelles règles du RIFSEEP ?

- **Estelle FAUCHER, Directrice Administration Générale** : Indique que la délibération sera présentée au Conseil Communautaire du 16/12/2019, qui précise l'ouverture du CIA à l'ensemble du personnel.

4 – Comment sera fait le versement du CIA ? Un audit auprès du personnel a-t-il été réalisé concernant les périodes ?

- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Précise qu'un audit est en cours.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Demande pourquoi il est proposé le mois de mars dans le cadre d'un versement annuel et pas février comme cela a déjà été le cas.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Informe que c'est pour se donner le temps d'avoir les retours des entretiens professionnels et d'organiser les



commissions avec les élus, et au vu de l'échéance électorale il paraît compliqué de fixer des dates.

- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Précise qu'il aurait été préférable de conserver le mois de mars pour versement du CIA car avec les prochaines échéances municipales, le CIA n'étant pas obligatoire, il peut être retiré par la prochaine présidence.

5 – Serait-il possible d'avoir les adresses mails des agents possédant une messagerie CCSC afin de diffuser les informations syndicales ?

- **Christian GROS, Président** : Indique que la question va être posée au Délégué de la protection des données (DPO) pour respecter le Règlement Général sur la Protection des Données.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Précise que la demande concernait les adresses mails professionnelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 33.

Maryline EYDOUX

Vice-Présidente de la Communauté de Communes
Les Sorgues du Comtat



Valérie DOLADILLE

Représentant du Personnel

